

Master 120 en science politique – orientation générale

Finalité approfondie et finalité didactique

Vademecum pour le(s) stage(s)

Le stage donne la possibilité aux étudiant-e-s d'acquérir une expérience pratique dans le domaine politique, administratif, en entreprise ou dans le secteur de la recherche, et de préparer ainsi leur transition vers le milieu professionnel.

Le stage vaut 10 crédits. Il comporte **300 heures de prestations**, à répartir selon un calendrier établi en concertation avec l'organisation d'accueil et dans le respect des horaires des cours et séminaires, et **la rédaction d'un rapport à l'issue du stage**. Il est possible de réaliser deux stages, pour un volume horaire total de 300 heures. Dans ce cas, il sera attendu des étudiant-e-s qu'ils préparent deux rapports de stage. Ces derniers répondent aux mêmes exigences, mais avec un volume plus court. Cela est précisé plus bas.

L'étudiant-e doit prendre contact avec l'institution. A cet effet, le secrétariat des étudiant-e-s peut lui délivrer une attestation établissant sa qualité d'étudiant-e. L'étudiant-e doit obtenir un accord écrit de prise en charge par l'institution contactée, représentée par la/le maître-esse de stage. Celle-ci/Celui-ci est la personne qui, au sein de l'institution d'accueil, assure le contrôle du bon déroulement des activités prévues. Ensemble, elles/ils établissent, le cahier de charge.

Sur la base de cet accord, l'étudiant-e prépare la **convention de stage** et la soumet à la/au responsable de programme ou sa/son délégué-e, **au moins trois semaines** avant le premier jour du stage.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport déposé à la/au responsable de programme ou délégué-e.

Le rapport de stage doit comporter deux parties (voir le détail plus bas) :

- Dans une première partie, le rapport de stage contient une description du déroulement du stage et des missions effectuées,
- Dans une seconde partie, il contient une note d'analyse
- Style : Times New Roman 12 – Interligne : 1 – impression recto-verso

Ce rapport devra être déposé pour le jour de l'ouverture de la session lors de laquelle l'étudiant-e souhaite voir son stage crédité. Il faut veiller à inscrire alors le stage à cette session).

La/le maître-esse de stage doit évaluer le stage sur la base de la grille d'évaluation jointe à la convention et le rapport de stage.

L'appréciation du stage porte principalement :

- sur la capacité démontrée par l'étudiant-e, au cours du stage et dans le rapport, d'appliquer les connaissances acquises,
- sur la qualité méthodologique du rapport,
- sur l'intégration réalisée dans le milieu professionnel d'insertion.

La note finale qui sera définie par la/le responsable de programme ou sa/son délégué-e se basera sur le rapport et l'évaluation par le/la maître de stage. Aucune défense de stage ne sera organisée.

Remarque : tout retard de dépôt sera sanctionné de 5 points par jour de retard ; le non-respect des consignes sera également sanctionné.

Dans ce cadre, le recours à l'IA générative est formellement interdit.

1^{ère} partie : Descriptif (5 pages maximum pour un seul stage ou 3 pages par stage lorsque deux stages ont été réalisés)

1) Analyse de l'organisation d'accueil

Cette partie permet surtout à l'étudiant-e de porter un regard analytique sur l'institution et le service dans lequel elle/il a effectué son stage (elle/il apportera un point de vue « de l'intérieur »). L'étudiant-e présentera et analysera l'organisme :

- son identité (comment l'organisme se définit et est perçu par ses publics) ;
- son positionnement dans le secteur (les rapports avec les partenaires et/ou les concurrents) ;
- son fonctionnement interne (l'organisation du travail, la mise en place et le suivi des projets, les collaborations, les moyens de communication internes, etc.) ;

2) Analyse du travail de la/du stagiaire

L'étudiant-e s'attachera à décrire, à analyser et à évaluer ces différents points :

- analyse des activités accomplies au sein de l'institution. Pour chaque tâche, précisez sa pertinence, la démarche de travail, les stratégies et réflexion qui ont guidé l'étudiant-e.
- la réalisation de ses objectifs ;
- ses apprentissages ;
- son insertion dans l'organisation. Elle/il montrera les résultats atteints par les différents moyens mis en œuvre.

3) Evaluation de l'apport du stage au niveau méthodologique, scientifique et professionnel

Cette réflexion permet à l'étudiant-e de montrer sa capacité à établir des ponts entre sa formation et la pratique telle qu'il a pu la découvrir dans le champ professionnel.

2^{ème} partie : Analytique (10 pages pour un stage ou 6 pages par stage lorsque deux stages ont été réalisés)

Il s'agit de produire une note d'analyse en rapport avec le sujet du stage à définir, si nécessaire, avec la/le responsable de programme ou son/sa délégué-e. Cette note d'analyse consiste en un travail critique par rapport à une question qui a été abordée lors du stage. Il s'agit d'approfondir cette question en s'appuyant sur des lectures spécialisées de sciences politiques et sociales afin d'appliquer les méthodes d'analyse vues durant le parcours universitaire, et de montrer ainsi sa capacité analytique.